



DECISION
RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL
DANS LE CADRE DES GARDES DE DIRECTION

Décision enregistrée sous le n°

18	05	406
----	----	-----

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHRU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Frédéric BOIRON, Directeur général du CHRU de Lille, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction du CHU de Lille et les cadres habilités.

Elle annule et remplace les précédentes décisions relatives au même domaine, et notamment la décision n°17-06-0489 en date du 20 juin 2017.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 – DELEGATAIRES

L'ensemble des directeurs et cadres figurant dans l'annexe ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon le planning établi par le secrétariat du directeur général, pour les directeurs.

Les cadres de garde inscrits au tableau des lignes de garde établi par la coordination générale des soins.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE DIRECTION

Directeurs et cadres habilités reçoivent délégation de signature à l'effet de signer pendant leur garde :

- Tous actes et documents nécessaires à la continuité du service ou motivés par l'urgence ;
- Tous documents : actes collectifs ou individuels correspondances, dépôts de plainte et dont :

- o Les décisions de permissions de sortie des patients, sur avis favorable du médecin chef de service et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de santé publique
- o Les formulaires de demande d'interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du Code de la santé publique
- Tous actes relatifs à l'admission ;
- Tous les actes relatifs à la prise en charge des patients en soins psychiatriques et l'ensemble des formalités afférentes, notamment les décisions prononçant l'admission des patients en soins, maintenant en soins psychiatriques sous contrainte ou prononçant la levée de telles mesures, en application des articles L 3212-1 et L 3212-9 du code de la santé publique.

Les cadres de garde inscrits au tableau des lignes de garde établi par la coordination générale des soins ont délégation de signature à l'effet de signer pendant leur garde :

- Les décisions de permission de sortie des patients (sur avis favorable du médecin chef de service) et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de santé publique ;
- Les formulaires de demande d'interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du code de la santé publique.

Les directeurs et cadres assurant les gardes de direction informent sans délai, le directeur assurant la permanence de la direction générale, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie. Dans le même temps, le directeur général en sera également informé.

Le tableau de grade des directeurs et cadres habilités leur est adressé chaque trimestre et est tenu à disposition auprès du secrétariat de la direction générale.

Article 4 – DEPOT DES SIGNATURES

Les signatures ou les paraphe des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

Article 5 – DEPOT DES SIGNATURES

Les signatures ou les paraphe des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

Article 6 – EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l'objet d'une transmission aux directions et départements du CHRU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le Comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du CHRU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à LILLE, le 23 mai 2018

Frédéric BOIRON
Directeur Général

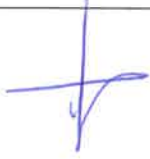









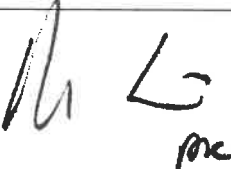







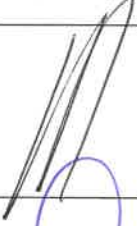


**DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL
DANS LE CADRE DES GARDES DE DIRECTION**

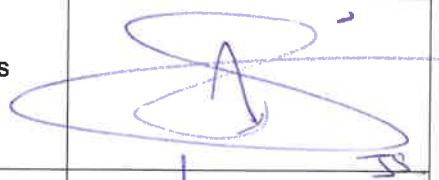
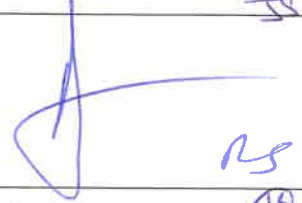
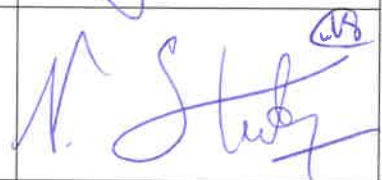

Pièce jointe à la décision enregistrée sous le n°18-05-406

Gardes de direction

Liste des personnes habilitées à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Hélène AVISSE	Directrice de pôle	 H.A.
Loïc BERTHELOT	Directeur de pôle	 LB
Renaud BERTRAND	Directeur de pôle	 RB
Angélique BIZOUX-COFFIGNIER	Directrice des ressources physiques	 *
Franck BOTTIN	Directeur de pôle	 FB
Marie-Cécile BOUILLOT	Directrice adjointe des ressources physiques	 MB
Martine CAMPA	Directrice de pôle	
Frédérique CARESMEL	Directrice adjointe aux finances	 FC

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Philippe CHARPENTIER	Directeur des ressources humaines	 PC
Mahalia COUJITOU	Directrice de la communication	 MC
Sandrine DELTOMBE	Directrice des soins	SD 
Anne GIRARD	Directrice des finances par intérim à compter du 14 mai 2018	 AG
Guilene GUSTAVE	Directrice des soins	 G.G.
Katia LUCINA	Directrice adjointe aux ressources humaines	 KL
Martine MOURA	Coordinatrice des soins par intérim et Coordinatrice générale en charge de l'enseignement, de la recherche, de la formation et des compétences paramédicales	 MM
Isabelle PARENT	Directrice des affaires médicales et hospitalo-universitaires	 IP
Bruno ROSSETTI	Directeur de pôle	 BR
Nathalie SAMADI	Directrice des opérations et parcours patients	 NS

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Jeanne SOULARD	Directrice adjointe aux ressources humaines	
Rodolphe SOULIE	Directeur adjoint aux ressources humaines	
Nicolas STUDER	Directeur des achats	
Jean-Luc WALBECQ	Directeur de pôle	

Lille, le 23 mai 2018

Frédéric BOIRON

Directeur Général

